

N° 13_16_12_25

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DÉ C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 09/12/2025 s'est réuni sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

Membres en exercice : 35 – Présents : 19 - Votants : 25

Présents :

Alain ASTRUC, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Michel GUIRAL, Raymonde JOUBERT, Marie-France PROUHEZE, Michelle BASTIDE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Lucette BOUCHARINC, Denis GRAS, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Frédérique PELLISSIER-GODARD, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Alain ASTRUC, Alain BRUN donne pouvoir à Marie-France PROUHEZE, Eric CARIOU donne pouvoir à Eve BREZET, Frédéric FLORANT donne pouvoir à Christian MALAVIEILLE, François HERMET donne pouvoir à Pierrette MARTIN, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Michel GUIRAL

Absents :

Eric MALHERBE, Elian CONSTANT, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Daniel LONGEAC, Daniel MANTRAND, Jean-François MONTIALOUX, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

Secrétaire de séance : Marie-France PROUHEZE

Motion de soutien au monde agricole

CONSIDERANT la gravité de la crise sanitaire liée au virus de la Dermatose nodulaire contagieuse,

CONSIDERANT l'importance de l'élevage dans l'économie agricole locale et plus globalement comme ressource directe et indirecte de nos commerces, artisans ...,

CONSIDERANT que les collectivités locales, et en particulier les communes rurales, sont la première écoute humaine et sociale des exploitants agricoles touchés et confrontés à des décisions lourdes de conséquences pour leur avenir professionnel, personnel et familial,

CONSIDERANT les difficultés économiques de très nombreuses fermes du fait des aléas climatiques, des baisses de prix et de la montée des coûts de production,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les générations d'agriculteurs et de transmettre les savoirs,

CONSIDERANT que des alertes avaient été formulées dès l'été 2025 sur la progression de la dermatose nodulaire contagieuse et sur la nécessité d'anticiper des réponses sanitaires, plus adaptées, plus concertées et proportionnées,

CONSIDERANT que la lutte contre les épizooties doit s'inscrire dans une approche équilibrée, conciliant impératifs sanitaires, maintien de l'activité agricole, souveraineté alimentaire et vitalité des territoires ruraux,

Monsieur le Président,

PROPOSE aux membres du conseil communautaire de soutenir le monde agricole,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)

APPORTE son soutien aux éleveurs de Lozère et des territoires de France touchés par la dermatose nodulaire contagieuse et par les mesures qui en découlent,

APPELLE à un accompagnement renforcé des exploitations concernées, tant sur le plan psychologique qu'administratif ;

SOUHAITE l'ouverture rapide d'une réflexion collective associant l'État, les collectivités, les organisations professionnelles agricoles et le monde scientifique, en vue de travailler le protocole national de lutte contre la DNC ;

REAFFIRME son attachement à une agriculture familiale, vivante, durable et respectée, pilier essentiel de l'équilibre économique, social et paysager de nos territoires ruraux,

DEMANDE que cette situation fasse l'objet d'une attention particulière du gouvernement et que les enseignements de cette crise permettent de bâtir des réponses sanitaires efficaces et mieux partagées à l'avenir.

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
Alain ASTRUC

